

INTERMITTENT/ES DU SPECTACLE ET DE L'AUDIOVISUEL

DÉFENDEZ VOS DROITS ET VOTRE PROFESSION !

La **révision de la Loi sur l'assurance-chômage** a commencé à **dévaster** l'ensemble de notre profession.

Le **Comité 12a** a obtenu du Conseil fédéral le doublement des **60 premiers jours** de contrat, mais il est conscient comme vous que cette mesure ne **suffira pas** à sauver les intermittents dans l'immédiat.

Avec votre soutien, **il demande donc aux autorités cantonales de refuser le sabotage des artistes**, en créant un **Fonds d'urgence** :

Vous avez reçu une lettre de votre caisse réduisant vos droits à 260 indemnités ?

Vous ouvrez ou allez ouvrir un nouveau délai-cadre ?

Vous avez besoin d'informations ?

PRESENTEZ-VOUS DES MAINTENANT :

Pour les intermittent/es genevois/es :

- A la permanence du Comité 12a, Maison des arts du Grütli, 16 r. du Général-Dufour, 3^e ét. **du lundi au mercredi, 9h-12h.**
- Au Stand12a, Plaine de Plainpalais (côté rue Dancet) **les samedis (dès le 9.4), 10h-13h**, qui servira aussi de **point de rencontre et de solidarité.**

Pour les intermittent/es vaudois/es :

- Au Stand sur la Place Saint-Laurent **les samedis (dès le 9.4) de 8h à 14h.**

Avec les documents suivants (copies idéalement) :

- lettre de votre caisse annonçant que votre droit est baissé à 260 indemnités
- calendrier des périodes cotisées transmis par la caisse (si reçu)
- dernier décompte mensuel reçu de votre caisse de chômage
- lettre de confirmation d'ouverture, pour les nouveaux délais-cadres



**Ces informations nous permettront de chiffrer,
pour l'ensemble de la profession,
les indemnités perdues que nous demanderons aux autorités de garantir.**

Des stands n'ont pu être organisés que sur Genève et Lausanne pour l'instant, mais nous accueillerons et assisterons volontiers toute proposition de lancer un stand similaire dans les autres cantons.

Pour information :

<http://comite12a.ifaway.net> ; comite12a@gmail.com ; 076 579 80 31